

# SPORT ART ÉTUDES

2026 – 2027

ENSEIGNEMENT  
PRIMAIRE



LISTE DES CRITÈRES  
SPORTIFS ET ARTISTIQUES



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

 **swiss**  
**olympic** | Partner  
School

POST TENEBRAS LUX

# INTRODUCTION EP

Le dispositif SAE de l'enseignement primaire est proposé aux élèves à partir du cycle moyen (5P à 8P) et dès la 4P pour la gymnastique artistique (possibilité d'obtenir une dérogation pour les gymnastes féminines de 3P nées entre juillet et décembre).

Les performances et niveaux minimums requis présentés ci-dessous ont été établis par le service écoles et sport, art, citoyenneté (ci-après : SESAC) du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, en collaboration avec les responsables cantonaux ou nationaux en charge d'activités sportives et artistiques, en tenant compte de la politique de Swiss Olympic pour le sport et ce, conformément à l'article 3 du règlement sur le dispositif sport-art-études (C 10.32, cf.

[https://silgeneve.ch/legis/data/rsg\\_c1\\_10p32.htm](https://silgeneve.ch/legis/data/rsg_c1_10p32.htm)).

Les dossiers de candidature sont examinés en fonction des niveaux minimums requis et des places disponibles. La pratique intensive de la discipline artistique ou sportive doit être attestée officiellement. Les niveaux minimums requis indiqués ci-dessous sont valables pour l'inscription dans le dispositif, pour l'année scolaire 2026–2027 uniquement. Ils peuvent être modifiés d'une année à l'autre. Les élèves doivent atteindre chaque année les niveaux minimums requis pour l'année scolaire concernée.

**La demande SAE doit être effectuée chaque année, que ce soit au sein d'un même degré d'enseignement ou lors d'un changement de degré d'enseignement.**

# LISTE DES CRITÈRES SPORTIFS ET ARTISTIQUES REQUIS ET MODALITÉS DE SÉLECTION

## Sur le plan scolaire

- |   |   |
|---|---|
| <p><b>1</b> Le comportement et les résultats scolaires de l'élève doivent être qualifiés de satisfaisants.</p> <p><b>2</b> La direction de l'établissement est favorable à un aménagement d'horaire; les absences ne doivent en aucun cas nuire à la progression scolaire de l'élève.</p> | <p><b>3</b> L'élève fait preuve de motivation, de sérieux et de volonté dans ses activités scolaires et artistiques ou sportives.</p> <p><b>4</b> Une annulation de l'aménagement horaire octroyé peut être décidée en tout temps si les résultats scolaires et/ou le comportement de l'élève sont jugés peu satisfaisants.</p> |
|---|---|

## Sur le plan artistique et sportif

Les niveaux ci-dessous doivent être remplis au moment du dépôt du dossier, soit au plus tard le **30 avril 2027**. Les justificatifs indiqués doivent impérativement être joints à la demande.

## Sports individuels

### Critères sportifs requis

L'élève souhaitant déposer une demande d'admission dans le dispositif SAE à l'enseignement primaire doit en principe avoir une pratique sportive de minimum de 8 heures hebdomadaire (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération).

S'agissant des sports individuels, si l'élève remplit au moins l'une des conditions suivantes au moment du dépôt du dossier, il peut effectuer une demande d'admission :

- 1** Posséder une Swiss Olympic Talent Card Locale, Régionale ou Nationale valide.
- 2** Faire partie d'une équipe nationale ou être membre d'un cadre national.

*Justificatif à fournir :*

*copie de la Swiss Olympic Talent Card Locale, Régionale ou Nationale ou attestation de la Fédération nationale*

Si aucune de ces conditions ne sont remplies, les critères suivants s'appliquent pour les disciplines sportives mentionnées ci-dessous :

### Artistic Swimming

Avoir fait partie du cadre KIDS de la saison précédente **ou** appartenir aux 20 meilleures nageuses J3 de son année de naissance au championnat suisse espoirs (figures imposées juin 2026)

**ou** appartenir aux 10 meilleures nageuses J4-U10 de son année de naissance au championnat romand J4 (figures imposées mai 2026)

*Justificatif à joindre à la demande :*

*attestation du cadre KIDS ou extrait officiel du classement obtenu au championnat suisse espoir Final juin 2026*

### Badminton

Appartenir au cadre A de l'ACGB

*Justificatif à fournir :*

*attestation de l'ACGB*

### Gymnastique acrobatique

Faire partie du centre cantonal d'entraînement Jeunesse (CCE-J) **ou** avoir participé aux derniers championnats suisses

Justificatif à joindre à la demande:

*attestation du référent sportif et de l'AGG*

*ou extrait officiel du classement obtenu aux derniers championnats suisses*

### Gymnastique artistique

Faire partie d'un centre cantonal de performance de l'AGG **ou** avoir participé aux derniers championnats suisses

Justificatif à joindre à la demande:

*attestation du référent sportif et de l'AGG*

*ou extrait officiel du classement obtenu aux derniers championnats suisses*

### Gymnastique rythmique

Faire partie d'un centre régional d'entraînement **ou** avoir participé aux derniers championnats suisses Individuel ou Groupe

Justificatif à joindre à la demande:

*attestation du référent sportif et de l'AGG,*

*ou extrait officiel du classement obtenu aux derniers championnats suisses*

### Natation

Obtenir dans une discipline au minimum 6 points Rudolph (tous bassins)

Justificatif à joindre à la demande:

*copie des Meilleures performances personnelles (MPP)*

*indiquant les points Rudolph*

### Patinage artistique

Justifier de minimum 10 heures d'entraînement du lundi au vendredi.

Justificatif à joindre à la demande:

*attestation du club justifiant les heures de pratique.*

### Plongeon

Appartenir au cadre Région Suisse Romande ou justifier d'une pratique minimum de 12h d'entraînement par semaine dans un groupe compétition de la section plongeon

Justificatif à joindre à la demande:

*attestation du cadre régional ou attestation du club certifiant*

*les heures de pratique et le niveau du groupe d'entraînement*

### Ski alpin

Faire partie du premier tiers (1/3) au classement final ou au classement sur 3 courses d'une coupe Régionale 2025–2026 (ex: Coupe Raiffeisen)

Justificatif à joindre à la demande:

*extrait officiel du classement final*

*ou de 3 courses d'une coupe Régionale*

### Tennis

Avoir atteint le niveau suivant (le classement 1/2026 fait foi pour les dossiers remis avant fin septembre, le classement 2/2026 fait foi pour les dossiers remis plus tard):

#### Tennis féminin

Année 2018: R7

Année 2017: R7

Année 2016: R6

Année 2015: R5

#### Tennis masculin

Année 2018: R8

Année 2017: R8

Année 2016: R7

Année 2015: R6

Justificatif à joindre à la demande:

*extrait du classement de Swiss Tennis 1/2026*

*ou 2/2026 et attestation du référent sportif signée*

*par Mme Christiane Jolissaint*

### Tennis de Table

Faire partie du programme de détection de l'Association genevoise de tennis de table (AGTT) ou être membre de l'Institut du Tennis de table Genevois (ITTG)

Justificatif à joindre à la demande:

*attestation de l'AGTT ou de l'ITTG*

### Trampoline

Faire partie d'un centre cantonal de performance de l'AGG **ou** avoir participé aux derniers championnats suisses

Justificatif à joindre à la demande:

*attestation du référent sportif et de l'AGG ou extrait officiel*

*du classement obtenu aux derniers championnats suisses*

### Autres sports

Participer à des compétitions régionales ou nationales et bénéficier du soutien de l'entraîneur cantonal ou du responsable technique cantonal

Justificatif à joindre à la demande:

*résultats aux compétitions et attestation de niveau signée*

*par l'association cantonale*

## Critères sportifs requis pour les élèves affiliés à une fédération étrangère

Seules les candidatures d'élèves membres d'un club formateur reconnu par la fédération nationale ou participant à des compétitions régionales ou nationales seront analysées.

Les élèves doivent en outre consacrer en principe **8 heures hebdomadaires** à la pratique de leur sport.

Justificatif à joindre à la demande:

*résultats aux compétitions, attestation de niveau signée par le club ou la région et attestation de la fédération nationale*

## Danse et Musique

### Danse

Suivre un cursus intensif ou préprofessionnel d'une école accréditée par le canton de Genève  
**(Accréditation - Ecoles accréditées | ge.ch).**

Les élèves d'une école non accréditée ou ne suivant pas un cursus intensif ou préprofessionnel d'une école accréditée doivent justifier d'une pratique intensive de la danse de 6 heures hebdomadaires au minimum.

*Justificatif à joindre à la demande :  
attestation de l'école de danse*

### Musique

Faire partie du cursus intensif d'une école accréditée par le canton de Genève  
**(Accréditation - Ecoles accréditées | ge.ch).**

L'élève ne faisant pas partie du cursus intensif d'une école accréditée ou étant issue ou issu d'une école non accréditée doit justifier d'un cursus musical complet (au minimum un cours hebdomadaire de pratique instrumentale, un cours de formation musicale et un cours de pratique collective).

*Justificatif à joindre à la demande :  
attestation de l'école de musique indiquant l'intégration en filière intensive ou le descriptif du cursus musical complet*

Informations et inscriptions sur : [www.ge.ch/sport-art-etudes](http://www.ge.ch/sport-art-etudes)

LE DISPOSITIF SPORT-ART-ÉTUDES

# UNE FORMATION À DOUBLE VOIE